

Règlement du concours « Découvrez les Studios Harry Potter! »

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Article 1: Société organisatrice

Tsume SA, société au capital de 413 700 euros, dont le siège social est situé ZI Rolach, Bâtiment Tracol, 5280 Sandweiler Luxembourg, sous le numéro de B151.925, (ci-après "l'Organisateur") organise un jeu concours (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site www.tsume-art.com, et intitulé Découvrez les studios Harry Potter.

Article 2: Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, qui a passé commande d'un des produits suivant sa période de précommande : Harry Potter Ikigai et/ou Lord Voldemort Ikigai sur le site www.tsume-art.com. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la société et du partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes des données, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 Le vainqueur s'engage à ne pas annuler sa commande/précommande et à payer celle-ci dans son intégralité, avant ou après consommation du gain. En cas de non-paiement, le gagnant devra rembourser l'intégralité du montant du concours.

2.5 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 3: Modalité de participation

Le concours se déroulera durant la période de précommande des produits Harry Potter Ikigai et Lord Voldemort Ikigai. Pour participer au jeu, vous devrez commander au minimum l'un de ces deux produits et à ne pas les annuler. Un tirage au sort désignera le gagnant parmi les participants. Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par personne physique (même nom, même adresse e-mail). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Article 4 : Sélection des gagnants

Le gagnant est désigné par tirage au sort à l'aide d'un algorithme informatique. Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Le gagnant sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur. Si le participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publipromotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé. Le tirage au sort aura lieu le lundi 30 juin 2023.

Article 5 : Dotation

Le lot à gagner est un voyage de 3 jours et 2 nuits à Londres, pour 2 personnes, billets d'avion inclus départ/retour de Paris CDG, d'une valeur de 900€. Également inclus, la visite des studios Harry Potter avec un guide. Le lot n'est ni échangeable, ni négociable, ni transformable en espèces. Le voyage devra être consommé entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 octobre 2023. Le gagnant s'engage à se rendre par ses propres moyens à l'aéroport de départ/retour.

Article 6 : Acheminement des lots

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse mail inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'Organisateur, il sera remis en jeu dans un autre tirage au sort. Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Consulter le règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse de la société organisatrice.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement

des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur sera également inscrit à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. Il sera possible en tout temps de se désinscrire de cette newsletter. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier postal à l'adresse de la société organisatrice.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la société organisatrice. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent, auquel compétence exclusive est attribuée. Le tirage au sort du gagnant, effectué via le site my2lbox.com, ne peut être contesté de quelque manière.

Contest Rules "Discover the Harry Potter Studios!" »

The masculine gender is used without any discrimination and for the sole purpose of lightening the text.

Article 1: Organizing company

Tsume SA, a company with a capital of 413,700 euros, whose registered office is located at ZI Rolach, Bâtiment Tracol, 5280 Sandweiler Luxembourg, under number B151.925, (hereinafter "the Organiser") is organizing a contest (hereinafter "the Game") according to the terms of these rules, and accessible from the site www.tsume-art.com, and entitled Discover the Harry Potter studios.

Article 2: Conditions of participation

2.1 This game is open to any adult natural person who has placed an order for one of the following products during their pre-order period: Harry Potter Ikigai and/or Lord Voldemort Ikigai on the www.tsume-art.com website. The company reserves the right to carry out all the necessary verifications concerning the identity, postal and / or electronic address of the participants.

2.2 Are excluded from any participation in this game and from the benefit of any endowment, whether directly or indirectly, all the staff of the company and the partner, including their family and spouses (marriage, P.A.C.S. or marital life recognized or not).

2.3 Persons who have not provided proof of their complete contact details and identities or who have provided them inaccurately or misleadingly will be disqualified, as will persons refusing the collection

of data, recordings and uses of information of a nominative nature concerning them and strictly necessary. for game management purposes.

2.4 The winner agrees not to cancel his order/pre-order and to pay it full, before or after consumption of the prize. In the event of non-payment, the winner must reimburse the full amount of the competition.

2.5 Participation in the game implies full and unreserved acceptance of these rules for all participants. Failure to comply with these regulations will result in the automatic cancellation of participation and the possible award of bonus(es).

Article 3: Modality of participation

The competition will run during the pre-order period for Harry Potter Ikigai and Lord Voldemort Ikigai products. To participate in the game, you must order at least one of these two products and not cancel them. A draw will designate the winner among the participants. Only one entry per natural person will be taken into account (same name, same address E-mail). Any incomplete, inaccurate or fanciful registration will not be taken into account. The Organizer reserves the right to carry out any checks for the proper application of this article. The Organizer assumes no responsibility in the event of poor reception or non-receipt of electronic registrations, for whatever reason.

Article 4: Selection of winners

The winner is determined by drawing lots using a computer algorithm. The winner will be designated after verification of his eligibility to win the prize concerning him. The winner will be contacted by email by the Organizer. If the participant does not appear within the month following the sending of this e-mail, he will be deemed to have renounced his prize and the prize will remain the property of the Organiser. By the mere fact of accepting his prize, the winner authorizes the Organizer to use his surname, first name, as well as the indication of his city and his department of residence in any publicity event, on the website of the Organizer and on any affiliated site or support, without this use being able to give rise to rights and remuneration other than the prize won. The winner must comply with the rules. If it turns out that he does not meet the criteria of these rules, the prize will not be awarded to him. Participants authorize all verifications concerning their identity, age, postal address or the loyalty and sincerity of their participation. As such, the Organizer reserves the right to request a copy of the winner's identity document before sending the prize. Any false declaration, indication of identity or false address entails the immediate elimination of the participant and, where applicable, the reimbursement of the prize already sent. The draw will take place on Monday, June 30, 2023.

Article 5: Prize Money

The prize to be won is a trip of 3 days and 2 nights to London, for 2 people, plane tickets included departure/return from Paris CDG, worth €900. Also included is a tour of the Harry Potter studios with a guide. The prize is neither exchangeable, nor negotiable, nor convertible into cash. The trip must be completed between September 1, 2023 and October 31, 2023. The winner agrees to travel by their own means to the departure/return airport.

Article 6: Delivery of prizes

The Organizer cannot be held responsible for sending prizes to an inaccurate email address due to the negligence of the winner. If the prize could not be delivered to the recipient for any reason whatsoever, beyond the control of the Organizer, it will be put back into play in another draw. The lot is not interchangeable for another object, nor for any monetary value and cannot give rise to a partial or total refund. Participants are informed that the sale or exchange of prizes is strictly prohibited.

Article 7: Consult the rules

The rules are available free of charge to anyone who requests them from the Game Organizer at the address of the organizing company.

Article 8: Personal data

It is recalled that to participate in the Game, players must necessarily provide certain personal information concerning them (name, address, email address, etc.). This information is recorded and saved in a computer file and is necessary to take into account their participation, to determine the winners and to award and distribute the prizes. This information is intended for the Organizer, and may be transmitted to its technical service providers and to a service provider responsible for sending the prizes. By participating in the Game, the player will also be subscribed to an information e-mail from the Organizer. The data thus collected may be used within the legal framework. It will be possible at any time to unsubscribe from this newsletter. Pursuant to Law No. 78-17 of January 6, 1978 relating to data processing, files and freedoms, players have the right to access, rectify and delete data concerning them. To exercise these rights, players must send a letter to the address of the organizing company.

Article 9: Disputes

These rules are subject to Luxembourg law. To be taken into account, any disputes relating to the Game must be made upon written request to the address of the organizing company. And no later than ninety (90) days after the deadline for participation in the Game as indicated in these rules. In the event of persistent disagreement on the application or interpretation of these rules, and in the absence of an amicable agreement, any dispute will be submitted to the competent court, to which exclusive jurisdiction is attributed. The winner's draw, carried out via the my2lbox.com site, cannot be disputed in any way.